

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 1097-1

À TOUS LES INTÉRESSÉS,

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Sherbrooke

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke a adopté le Règlement n° 1097-1 modifiant le Règlement n° 1097 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 2 000 000 \$ de manière à préciser la nature de certains travaux et modifier la clause de taxation pour prévoir un mode de taxation spécifique pour le projet de prolongement de la rue de la Grande-Coulée, en plus de modifier le titre du Règlement n° 1097 pour y ajouter l'objet des dépenses en immobilisations;

QUE le Règlement n° 1097-1 a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 août 2019;

QUE l'original dudit Règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau de la greffière, 191, rue du Palais, à Sherbrooke, où il peut être consulté en tout temps;

QUE le Règlement n° 1097-1 entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 3^e jour de septembre 2019.



M^e Éric Martel
Greffier adjoint